



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée du conseil qui se tiendra le 9 avril 2024 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande de dérogation mineure : 753, route 111 Est

Le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour la marge latérale Est du garage où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,60 mètre considérant son empiètement sur la propriété voisine (lot 6 560 183);

Demande de dérogation mineure : 34, avenue Vallée

Le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- La marge latérale Ouest de la remise (0,52 mètre) où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,60 mètre ;
- La piscine hors terre est située à moins de 1,50 mètre de la remise ;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien en place de ce bâtiment même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À LA SARRE
Ce 15 mars 2024

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe